

Gouvernement du Québec

**Décret 74-2000, 26 janvier 2000**

CONCERNANT la nomination de madame Ruth Veillet, comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QUE madame Ruth Veillet, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 février 2000;

QUE le lieu de résidence de madame Ruth Veillet soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

33506

Gouvernement du Québec

**Décret 75-2000, 26 janvier 2000**

CONCERNANT la nomination de madame Lucille Beauchemin, comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QUE madame Lucille Beauchemin, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 février 2000;

QUE le lieu de résidence de madame Lucille Beauchemin soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

33507

Gouvernement du Québec

**Décret 76-2000, 26 janvier 2000**

CONCERNANT la nomination de monsieur Guy Lecompte, comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QUE monsieur Guy Lecompte, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 16 février 2000;

QUE le lieu de résidence de monsieur Guy Lecompte soit fixé dans la Ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

33508

Gouvernement du Québec

**Décret 77-2000, 26 janvier 2000**

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Sophie Beauchemin, comme juge à la Cour municipale de Lachine

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QUE M<sup>e</sup> Sophie Beauchemin, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), avec effet à compter du 16 février 2000, durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour municipale de Lachine, pour exercer la juridiction prévue par les articles 27, 28 et 29 de cette loi.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

33509